



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 81545

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la pratique des « artistes aux armées ». En effet, durant les deux guerres mondiales, des artistes, chanteurs, vedettes reconnues dans le public de cette époque, venaient devant leurs compatriotes, sous les drapeaux, pour remonter le moral des troupes durant ces périodes de conflit. Cette pratique est moins répandue en France, même si certains opérateurs ont déjà un lien avec des artistes et vedettes françaises. Ces spectacles sont très bien ressentis par les militaires sur les zones de conflit et permettent de remonter le moral de ces jeunes soldats. Il ne s'agit pas d'un engagement militariste ou patriotique, mais bien d'une marque d'un civisme républicain. À ce propos, on peut noter l'action allant dans ce sens d'un joueur de football qui est venu témoigner son soutien aux troupes britanniques engagées en Afghanistan. Il lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement français compte promouvoir de telles opérations en faveur des soldats engagés sur des conflits extérieurs.

Texte de la réponse

L'organisation de « spectacles aux armées » au profit des militaires français servant en opérations extérieures est une tradition importante pour le ministère de la défense et des anciens combattants, dans la mesure où elle permet non seulement d'offrir à nos militaires éloignés de leur famille et du territoire national des moments de détente et de divertissement, mais aussi de leur témoigner la reconnaissance de la Nation pour leur action au service de la France. Cette tradition s'est depuis longtemps adaptée aux outils modernes de communication, comme la télévision et Internet. Au cours de ces dernières années, des artistes comme Charlotte de Turckheim, sur la base de Nijrab en Afghanistan, le 31 décembre 2009, se sont produits sur scène devant les militaires français déployés sur des théâtres d'opérations extérieurs (TOE) et plusieurs émissions de divertissement consacrées à nos forces armées ont été organisées au plus près du cadre d'action des militaires. En témoignent les émissions télévisées suivantes : celle qui s'est déroulée depuis le porte-avions Charles-de-Gaulle, à la fin de l'année 2002 ; celle dédiée à l'armée de terre, le 14 juillet 2009, au cours de laquelle l'acteur Gérard Darmon, la chanteuse Nadiya et la comédienne Arielle Dombasle ont pu témoigner de leur séjour sur des TOE auprès de nos militaires ; et celle consacrée à l'armée de l'air, le 23 mars 2010, durant laquelle ont été diffusés des reportages relatant les déplacements effectués par l'animateur Michel Drucker sur la base de Kandahar, en Afghanistan, par l'actrice Mathilda May sur la base aérienne de Djibouti et par le chanteur Christophe Willem sur la base aérienne de Cayenne. Afin de garantir aux artistes les meilleures conditions de sécurité, le montage de ces spectacles ou opérations de communication rend nécessaire la mise en oeuvre de dispositifs de protection contraignants, prenant en compte divers paramètres internationaux particuliers, dans la mesure où la plupart de nos troupes intervient sur les TOE au sein de coalitions rassemblant de nombreux pays. Dès lors que ces conditions sont réunies, le ministère de la défense et des anciens combattants encourage et facilite la réalisation de ce genre d'événements à l'attention de nos militaires. Par ailleurs, le ministère investit pour doter les troupes déployées sur les TOE de liaisons Internet leur permettant de rester en contact avec la France et ses différentes formes d'activités culturelles.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81545

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6802

Réponse publiée le : 4 janvier 2011, page 41